

Affichée le 20 mars 2026



120 A rue d'Octavéon
26750 Châtillon Saint Jean
04 75 45 31 15
mairie@chatillonsaintjean.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 20 mars 2026

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	DCM-2026-010 du 20 mars 2026 déterminant le nombre d'adjoints.	Adoptée à l'unanimité
N°2	DCM-2026-011 du mars 2026 donnant délégation d'attribution du conseil municipal au maire.	Adoptée à l'unanimité
N°3	DCM-2026-012 du 20 mars 2026 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.	Adoptée à l'unanimité

À Châtillon-Saint-Jean, le 20 mars 20256

Le Maire, Daniel Barruyer

